

🎷 Inscription 2025–2026 : Cours de clarinette 🎷

Bienvenue chez Tadaïma – Culture et Musique !

*Rejoignez **Mayuka LECARPENTIER-HIZATATE**, musicienne primée, formée à Tokyo et en France, qui partage sa passion avec bienveillance.*

L'association **Tadaïma – Culture et Musique**, est une association Loi de 1901 créée en 2014, dédiée à la transmission de la culture japonaise à travers la musique, les arts traditionnels et les échanges culturels.



👉 Statuts disponibles : <https://tadaimamusique.wixsite.com/tadaima/statuts>

1. Information sur l'adhérent

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour les mineurs, nom, prénom et coordonnées du représentant légal : _____

 Souhaitez-vous recevoir nos infos par email (1 à 2 fois par trimestre) ? Oui Non

 Autorisez-vous l'association à utiliser des photos/vidéos à des fins de communication (site, réseaux, plaquettes) ? Oui Non

2. Tarif annuel des cours collectif de clarinette

Le tarif annuel est de **220 €**, quel que soit le niveau choisi.

Paiement possible en **1, 3 ou 10 fois** via HelloAsso ou par **chèque en 1, 2 ou 3 fois**.

3. Choix du cours collectif

Les cours ont lieu **tous les mercredis** (hors vacances scolaires) du **mercredi 10 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2026**.

 **Espace Vasarely** – 1 place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord – 92160 Antony.

Veillez cocher votre créneau :

- Débutant** (45 min – Le mercredi de 16h30 à 17h15)
 Intermédiaire / Avancé (60mn – Le mercredi de 17h30 à 18h30)

 **Années de pratique de la clarinette :** _____

4. Adhésion à l'association (valables du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)

L'adhésion est **obligatoire** et ouvre l'accès aux autres activités de Tadaïma à tarif préférentiel :

 pâtisserie japonaise,  cérémonie du thé,  calligraphie,  Kamishibai,  manga,  origami...

Veillez cocher votre formule :

- Enfant (-18 ans) : 15 €
 Adulte : 25 €
 Famille¹ : 50 €
 Solidaire² : à partir de 50 € - Montant _____

5. Conditions générales

- **34 séances** programmées entre le 10/09/2025 et le 01/07/2026 (hors vacances scolaires zone C et jours fériés).
- Toute inscription vaut engagement : **pas de remboursement**, sauf cas exceptionnel (maladie, déménagement...).
- L'adhésion à l'association **n'est pas remboursable** : elle constitue une contribution au projet associatif global, et non une prestation.
- Les **cours manqués** ne sont pas rattrapables, sauf en cas d'annulation par l'intervenante.
- **Le matériel** (clarinette, clarineo, méthode...) **n'est pas fourni**, sauf mention contraire.

 En signant ce document, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion pour la période de septembre 2025 à août 2026 de l'association Tadaïma.

Date : ____ / ____ / 20____

Signature : _____

Association Tadaïma
Culture et Musique



¹ Adhésion Famille (jusqu'à 5 personnes) : Tarif unique couvrant tout ensemble de cotisations dont le montant cumulé excède 50€.

² L'adhésion solidaire est destinée à celles et ceux qui souhaitent soutenir davantage l'association. Elle inclut les mêmes avantages que l'adhésion standard, avec un geste supplémentaire de soutien.